

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, deux de mes questions datées du 11 et du 24 février et portant les n^{os} 607 et 824 sont inscrites au *Feuilleton* et j'aimerais bien qu'on y réponde.

M. l'Orateur: A l'ordre.

RADIO-CANADA

MENACE DE GRÈVE DES RÉALISATEURS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il semble que les négociations ou les discussions entre les réalisateurs et le président et la direction de Radio-Canada sont rompues et qu'un véritable ultimatum a été lancé, selon lequel une grève éclatera à dix heures dimanche soir si on ne répond pas à la demande des réalisateurs. Le premier ministre nous dira-t-il quelle mesure le gouvernement songe à prendre pour la reprise des négociations? Quelle influence le gouvernement a-t-il exercée, toujours aux termes de la loi établissant Radio-Canada? Hier, le premier ministre s'est dit entièrement disposé à offrir ses bons offices.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour paraphraser ma réponse d'hier, je crois avoir dit que le gouvernement tenait sans doute à prêter tout son concours, à condition de ne pas s'ingérer dans les affaires de la SRC. Mon très honorable ami comprendra combien il est difficile pour le gouvernement d'intervenir dans une telle situation, surtout lorsqu'il s'agit d'une société de la Couronne.

Je crois savoir, monsieur l'Orateur, qu'un comité de la Chambre étudie la question aujourd'hui. Il est saisi d'une résolution qui porte précisément sur le point soulevé par mon très honorable ami. J'aimerais attendre que le comité se soit prononcé sur cette résolution, avant d'en dire plus long.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire de quelle résolution il s'agit?

Le très hon. M. Pearson: Je crois qu'elle envisage la possibilité d'une intervention du gouvernement en vue de résoudre le problème.

[M. l'Orateur.]

[Français]

LES TRAVAUX D'HIVER

ON RÉCLAME LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au futur ministre de la main-d'œuvre.

Étant donné que la période des travaux d'hiver s'achève et que plusieurs municipalités n'ont pu terminer leurs travaux à cause de la température rigoureuse qui a sévi dans plusieurs régions du pays, l'honorable ministre peut-il nous dire, aujourd'hui, s'il a l'intention de prolonger la période des travaux d'hiver dans ces régions où l'on n'a pu terminer lesdits travaux?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le ministère n'a pas l'intention de prolonger la période des travaux d'hiver.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre a-t-il reçu des demandes de la part de municipalités au sujet de cette prolongation? Ne croit-il pas qu'il y a discrimination à l'égard des régions où le climat est défavorable aux travaux d'hiver?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est irrecevable.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. LAMBERT—INCAPACITÉ D'OBTENIR LES RAPPORTS DES COMMISSIONS ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander des explications sur un fait personnel découlant des délibérations de cette Chambre. Je viens de recevoir les réponses aux questions n^{os} 202 et 212 qui, soit dit en passant, sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 24 janvier. Afin de bien me faire comprendre, car cette affaire touche également les députés en général, je voudrais lire la réponse donnée aux deux questions:

...les commissions formées aux termes de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne font pas rapport au gouvernement, de sorte que le gouvernement n'a pas de dossiers renfermant les renseignements demandés dans la présente question. Aux termes de l'article 10 de la loi, les commissions ne sont pas des agences de Sa Majesté. Les commissions présentent leurs rapports directement à la Chambre des communes.